

MOTION

les Oubliés des REVALORISATIONS SALARIALES issues du Ségur Secteur Social et Médico-Social

Face à une crise sanitaire d'ampleur incomparable, les établissements et services sociaux et médico-sociaux que nous représentons n'ont eu de cesse de se mobiliser pour préserver l'accompagnement des publics vulnérables, en faisant la démonstration de leur professionnalisme et de leur engagement humaniste.

La mission Laforcade : des avancées en demi-teinte et des espoirs déçus

Le Ségur de la Santé a suscité beaucoup d'espoirs. L'accord signé le 13 juillet 2020 est un effort inédit et une belle avancée sociale pour les professionnels de l'hôpital mais ne vient aucunement répondre aux enjeux de revalorisation et d'investissement dans le secteur social et médico-social. Face à la pression des Fédérations et Unions représentatives, le gouvernement a accepté de mettre en place une mission, confiée à Michel Laforcade, pour étendre le périmètre de la reconnaissance au secteur du social et du médico-social.

L'accord de méthode résultant de la « mission Laforcade », signé le 28 mai 2021, évoque le principe d'une revalorisation de **certains professionnels du soin pour les établissements et services financés par l'Assurance Maladie**, qui n'est toujours pas effective à ce jour. Le secteur social est mentionné dans cet accord, mais aucun engagement ferme ni aucun calendrier n'est annoncé sur ce point.

Rappel des différents jalons de la « mission Laforcade »

1. Une première étape devra permettre d'assurer un complément de rémunération de 183 euros nets par mois, financé par l'Etat, pour les professionnels soignants dans le secteur du handicap et des SSIAD, à compter de janvier 2022. Le support de cette mesure sera le PLFSS 2022.
2. Une deuxième étape de négociation collective, portera, toujours dans le secteur du handicap, sur les conditions de revalorisation salariale pour les métiers de l'accompagnement, c'est-à-dire ceux de la filière éducative. Cette négociation est assortie d'un engagement formel et non chiffré de l'Etat de contribuer au financement des revalorisations, à la condition d'une convergence des conventions collectives, ce travail est en cours avec les organisations employeurs du secteur.
3. Une troisième étape, d'ici la fin de l'année 2021, aura pour objectif, sous la forme d'une conférence multipartite incluant tous les financeurs, d'étendre la revalorisation à l'ensemble du champ social et médico-social (protection de l'enfance, lutte contre la pauvreté et l'exclusion, protection juridique des majeurs, formation).

Le refus de revaloriser de manière identique tous les métiers du secteur social et du médico-social privé non lucratif se traduit mécaniquement par **une rupture d'égalité de traitement entre professionnels exerçant un même métier dans des secteurs d'activité différents et parfois même entre collègues qui exercent, auprès d'un même employeur, les mêmes tâches auprès des mêmes publics mais dont les financeurs sont différents**. Cette rupture d'égalité met les employeurs associatifs, qui sont des employeurs de droit privé, face à des situations éthiquement et juridiquement intenable.

Aujourd'hui notre désillusion est forte

Les professionnels souffrent légitimement de l'absence de reconnaissance de leurs actions mais aussi de la baisse constante de leur pouvoir d'achat. Rappelons que les revalorisations salariales accordées permettent tout juste d'atteindre la moyenne européenne des salaires du secteur de la santé. **Nous vous alertons sur le fait que le non-respect du principe d'égalité de traitement salarial engendre des départs et accentue les difficultés de recrutement déjà bien réelles dans nos secteurs qui accompagnent les publics les plus fragiles de notre société**. A terme et sans investissement conséquent, nos associations ne seront plus en mesure d'assurer l'effectivité de leurs missions, ainsi que la sécurité des usagers. C'est donc tout un pan de la solidarité nationale joué par nos associations qui est menacé si rien n'est fait.

Nos attentes sont urgentes

Par cette motion, nous souhaitons vous alerter, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, sur l'importance de :

- **Acter la revalorisation de 183 euros prévue pour les soignants concernés par le périmètre de l'accord de méthode Laforcade**
- **Voter des enveloppes pérennes à la hauteur des enjeux de revalorisation salariale dont notre secteur a besoin pour revaloriser l'ensemble des métiers du médico-social et du social**

Nous comptons sur votre engagement responsable en ce sens lors des débats budgétaires à venir. Il est plus que jamais essentiel et urgent d'agir.



ASSOCIATION DES DAMES DE LA PROVIDENCE



Agapei 13 nord-ouest



LA CHRYSALIDE de Martigues et du Golfe de Fos

